

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Fiche de poste / 2019-XXXX

Tous les postes du ministère de la culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur-euse handicapé.e

Intitulé du poste :

Chef.fe de bureau adjoint.e au bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle (H/F)

Catégorie : A

Corps : Attaché d'administration de l'État

Groupe RIFSEEP : 1

Ouvert aux contractuels en CDI du ministère de la culture et de ses établissements

Domaine(s) fonctionnel(s) : Ressources humaines

Emploi(s) type : Responsable de ressources humaines GRH01

Localisation administrative et géographique/Affectation :

Ministère de la culture – Secrétariat général- Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie – bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

182, rue Saint-Honoré – 75033 PARIS CEDEX 01

Missions et activités principales

Au sein de la sous-direction du pilotage et de la stratégie (SRH 3), le / la titulaire du poste est chargé d'assister le / la chef(fe) du bureau dans l'élaboration de la politique du recrutement et des mobilités, la mise en œuvre des recrutements par concours et les recrutements spécifiques, la formation des agents à la préparation des concours et l'accompagnement des mobilités et parcours professionnels des agents. En l'absence du / de la chef(fe) du bureau, Il/elle encadre et coordonne une équipe de 22 agents répartis en trois secteurs d'activité :

- recrutements sur concours et formation préparation concours
- politique de recrutement et évolutions professionnelles
- prospective emplois et métiers (GAEC)

Il / Avec l'appui du coordonnateur / trice du recrutement et des évolutions professionnelles et du responsable de prospective emplois et métiers, Il / Elle aura plus particulièrement en charge les missions suivantes :

- Élaboration de la politique en matière de recrutement et de mobilités
- Développement de la GAEC en lien avec les autorités d'emploi des directions «métiers» et accompagnement de sa mise en œuvre.

Il / Elle participera à :

- L'élaboration de la stratégie de recrutement et de mobilité en prenant appui sur la gestion anticipée des emplois et des compétences, et en lien avec le bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations
- Au développement d'une activité de conseil et d'expertise aux services en matière de recrutement et de mobilités
- A l'identification et à l'accompagnement des parcours professionnels ainsi qu'à la mobilité des agents
- Au développement et à l'animation des réseaux (RH de proximité, recruteurs)
- A la promotion de l'offre de service du bureau en direction des partenaires (directions générales, recruteurs)
- Au dialogue social sur les différents secteurs

Compétences principales mises en œuvre (cotées sur 4 niveaux : initié – pratique – maîtrise - expert)**Compétences techniques**

- Connaissance générale du ministère
- Connaissance des dispositifs de gestion des ressources humaines (maîtrise)

- Qualités rédactionnelles (maîtrise)
- Utilisation des outils bureautiques (maîtrise)

Savoir faire

- Savoir planifier et coordonner les actions
- Forte capacité de travail en équipe et de conduite de projet
- Sens de la pédagogie
- Capacité de management

Savoir-être (compétences comportementales)

- Rigueur et sens du résultat
- Réactivité
- Capacité à définir et imposer des règles
- Esprit de synthèse
- Intérêt pour les relations humaines, qualités rédactionnelles, sens du contact

Environnement professionnel

Activité du service

Au sein du service des ressources humaines du ministère, la sous-direction du pilotage et de la stratégie (SRH 3) est constituée de trois bureaux :

- le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle (BreCoMep) élabore la politique et les objectifs en matière de recrutement et de développement professionnel des agents, notamment à travers l'organisation des concours et la mise en place d'une gestion anticipée des emplois et des compétences, en lien avec les directions « métiers », autorités d'emploi. Il organise les concours, affecte les lauréats et veille à leur intégration au sein du ministère. Il facilite les mobilités de tous ainsi que la construction de parcours professionnels qui permettent aux services de disposer de compétences adaptées à leurs missions et aux agents d'évoluer sur le plan professionnel.
- le bureau de la formation professionnelle et du développement des compétences (BFPDC) assure l'élaboration et le pilotage de la politique de formation des personnels pour la meilleure adéquation possible des compétences en lien avec les besoins des services, le développement des compétences managériales et l'accompagnement du développement professionnel et personnel des agents.
- le bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations définit la politique de rémunération des personnels et en coordonne la mise en œuvre, assure la partie du budget relative aux dépenses de personnel, le suivi des emplois et de la masse salariale, et est garant du respect des équilibres ministériels en emploi et crédits de personnel.

Liaisons hiérarchiques

La/le chef.fe du bureau adjoint.e est placé.e sous l'autorité de la/du chef.fe du bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle.

Liaisons fonctionnelles

- liens permanents avec les agents du bureau, la hiérarchie, les équipes du service des ressources humaines, des responsables ressources humaines des directions générales d'administration centrale, des services déconcentrés, des services à compétence nationale, des établissements publics et les équipes du service interacadémique des examens et concours (SIEC).
- contacts avec l'ensemble des agents du ministère de la Culture au moment de la constitution des jurys.

« Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimerait avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement. »

Qui contacter ?

Renseignements/Candidatures :

Copie impérative à : recrutements.sg@culture.gouv.fr

Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs

entretiens.

Date de mise à jour : 07/06/2019